

**FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE  
AMEN CAPITAL III**

EXAMEN DES ETATS FINANCIERS  
AU 31 DECEMBRE 2020

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**



F.M.B.Z KPMG TUNISIE  
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG  
Les Berges du Lac - 1053 Tunis  
Tél : + (216) 71 19 43 44  
Fax : + (216) 71 19 43 20  
www.kpmg.com/tn

**TUNIS, le 07 Juin 2021**

**A MESSIEURS LES MEMBRES DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
GESTIONNAIRE « AMEN CAPITAL »**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE**  
**CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

**Messieurs les Membres du Conseil d'Administration du Gestionnaire AMEN CAPITAL,**

***I- Rapport sur l'audit des états financiers***

***Opinion :***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL III** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2020**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **22.980.881 DT** et une valeur liquidative égale à **988.424 DT** par part.

Ces comptes ont été arrêtés par le gestionnaire sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL III** » au **31 décembre 2020**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

***Fondement de l'opinion :***

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de

1

placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL III** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant :

- Le FCPR AMEN CAPITAL III porte sur un montant initialement projeté de 30.000.000 DT. Au **31.12.2020**, il a été souscrit et clôturé à 23.250.000 DT totalement libérés.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL III** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL III** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de

placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL III** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL III** ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions

s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

### Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL III** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

### Vérifications spécifiques relatives au respect des ratios prudentiels :

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le **FCPR AMEN CAPITAL III** des normes prudentielles prévues par le deuxième article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**  
FMBZ KPMG TUNISIE  
IMMIEUBLE KARIV  
6, Rue de Ryak, Les Palmes de la Méditerranée  
N° de téléphone : 71 431 320  
Téléfax : 71 431 320  
E-mail: [moncef@kpmg.tn](mailto:moncef@kpmg.tn)  
**Managing Partner**  
**FMBZ KPMG TUNISIE**

***ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE***

***CLOS LE 31 DECEMBRE 2020***

**FCPR AMEN CAPITAL III**

**BILAN**  
**Exercice clos le 31 décembre 2020**  
 (Unité : en Dinars Tunisiens)

<b>LIBELLE</b>	<b>NOTE</b>	<b>Au 31.12.2020</b>	<b>Au 31.12.2019</b>	<b>Variation annuelle</b>
<b>ACTIFS</b>				
<b>PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>AC1</b>	<b>16 104 140</b>	<b>12 138 841</b>	<b>3 965 299</b>
a- Actions et valeurs assimilées		12 874 120	10 063 186	2 810 934
b- Obligations et valeurs assimilées		3 230 019	2 075 654	1 154 365
c- Emprunts d'état		0	0	0
<b>PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>	<b>AC2</b>	<b>6 864 068</b>	<b>10 209 083</b>	<b>-3 345 015</b>
a- Placements monétaires		6 824 780	10 161 025	-3 336 245
b- Disponibilités		39 288	48 058	-8 770
<b>Créances d'exploitations</b>	<b>AC3</b>	<b>45 208</b>	<b>45 728</b>	<b>-520</b>
<b>Autres actifs</b>	<b>AC4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>23 013 416</b>	<b>22 393 652</b>	<b>619 764</b>
<b>PASSIFS</b>				
		<b>32 535</b>	<b>34 714</b>	<b>-2 179</b>
Opérateurs créditeurs	<b>PA1</b>	17 849	17 850	-1
Autres créditeurs divers	<b>PA2</b>	14 686	16 864	-2 178
<b>ACTIF NET</b>		<b>22 980 881</b>	<b>22 358 938</b>	<b>621 943</b>
<b>Capital</b>	<b>CP1</b>	<b>23 861 351</b>	<b>23 267 256</b>	<b>594 094</b>
<b>Sommes distribuables</b>		<b>-880 470</b>	<b>-908 319</b>	<b>27 849</b>
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		-908 319	-1 010 365	102 047
b- Sommes distribuables de l'exercice		27 849	102 047	-74 198
c- Régul.Résultat distribuables de la période		0	0	0
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS</b>		<b>23 013 416</b>	<b>22 393 652</b>	<b>619 764</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Exercice clos le 31 décembre 2020**  
 (Unité : en Dinars Tunisiens)

<b>LIBELLE</b>	<b>NOTE</b>	<b>Du 01.01.2020 au 31.12.2020</b>	<b>Du 01.01.2019 au 31.12.2019</b>	<b>Variation annuelle</b>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>PR1</b>	<b>71 282</b>	<b>90 427</b>	<b>-19 146</b>
a- Dividendes		16 917	18 973	-2 056
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		54 365	71 454	-17 089
c- Revenus des autres valeurs		0	0	0
d- Revenus des BTA et BTZC		0	0	0
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>PR2</b>	<b>549 615</b>	<b>604 984</b>	<b>-55 369</b>
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>620 897</b>	<b>695 411</b>	<b>-74 514</b>
Charges de gestion des placements	<b>CH1</b>	-580 195	-580 480	284
<b>REVENUS NETS DES PLACEMENTS</b>		<b>40 701</b>	<b>114 931</b>	<b>-74 230</b>
Autres produits	<b>PR3</b>	0	0	0
Autres charges	<b>CH2</b>	-12 853	-12 885	32
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>27 849</b>	<b>102 047</b>	<b>-74 198</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0	0
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>27 849</b>	<b>102 047</b>	<b>-74 198</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		593 039	3 167	589 872
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		1 055	0	1 055
Frais de négociation		0	0	0
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>621 943</b>	<b>105 213</b>	<b>516 730</b>

**FCPR AMEN CAPITAL III**

**VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Exercice clos le 31 décembre 2020**  
 (Unité : en Dinars Tunisiens)

<b>LIBELLE</b>	<b>Du 01.01.2020 au 31.12.2020</b>	<b>Du 01.01.2019 au 31.12.2019</b>	<b>Variation annuelle</b>
<b><u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b>621 943</b>	<b>105 213</b>	<b>516 730</b>
a- Résultat d'exploitation	27 849	102 047	-74 198
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	593 039	3 167	589 872
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	1 055	0	1 055
d- Frais de négociation de titres	0	0	0
<b><u>Distributions de dividendes</u></b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b><u>Transactions sur le capital</u></b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>a- Souscriptions</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
- Capital	0	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0	0
<b>b- Rachats</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
- Capital	0	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0	0
- Commissions de rachat	0	0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>621 943</b>	<b>105 213</b>	<b>516 730</b>
<b><u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u></b>			
a- Début de période	22 358 938	22 253 724	
b- Fin de période	22 980 881	22 358 938	
<b><u>NOMBRE DE PARTS</u></b>			
a- Début de période	23 250	23 250	
b- Fin de période	23 250	23 250	
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>988,424</b>	<b>961,674</b>	<b>26,750</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</b>	<b>2,782%</b>	<b>0,473%</b>	<b>2,309%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE**  
**CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

### NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCPR AMEN CAPITAL III » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « AMEN CAPITAL » et de l'AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 29 mai 2014.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres. Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le montant du fonds est de D : 30.000.000 réparti en 30.000 parts de D : 1.000 chacune.

Au **31.12.2020**, il a été souscrit et clôturé à 23.250.000 DT totalement libérés.

Sa durée de vie est de 10 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

En revanche, les revenus de capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20%.

Toutefois, les revenus dont le taux de rémunération au 01er Janvier de l'année de décompte desdits revenus dépasse le TMM-1 sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 35% et ce du 10.06.2020 au 31.12.2020.

**FCPR AMEN CAPITAL III** est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant AMEN CAPITAL.

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2020**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents***

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.2- *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées***

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur applicable pour l'évaluation de ces titres, correspond à la valeur mathématique de la société émettrice ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation (le coût d'une transaction récente, Discounted Cash-Flow...).

#### **3.3- *Evaluation des autres placements***

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### **3.4- *Cession des placements***

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**

**AC1 : Note sur le Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2020 à 16.104.140 DT et se détaille ainsi :

**FCPR AMEN CAPITAL III**

Designation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	+/- valeurs potentielles / Intérêts courus	Valeur au 31.12.2020	Méthode d'évaluation	% de l'actif net	% des montants souscrits
<b>a- Actions et valeurs assimilées</b>							
Actions non cotées							
RAINBOW	7 715	856 944	13 386	870 330		3,73%	3,69%
ALFET AL MACHIA	204 000	3 400 068	193 119	3 593 187	Juste valeur : Moyenne (DCF, Multiples)	14,80%	14,62%
CHAHIA SA	34 000	3 400 000	205 661	3 605 661		14,79%	14,62%
RANDA	195 000	1 950 000	176 714	2 126 714		8,49%	8,39%
PEC MED	7 269	2 300 000	0	2 300 000	Valeur d'acquisition	10,01%	9,89%
		<b>11 907 012</b>	<b>588 881</b>	<b>12 495 892</b>		<b>51,81%</b>	<b>51,21%</b>
<b>Titres des OPCVM</b>							
Actions des SICAV :							
AMEN TRESOR SICAV	3 512	368 521	9 707	378 228	Valeur liquidative	1,60%	1,59%
		<b>368 521</b>	<b>9 707</b>	<b>378 228</b>		<b>1,60%</b>	<b>1,59%</b>
<b>Sous-Total (1)</b>		<b>12 275 533</b>	<b>598 588</b>	<b>12 874 120</b>		<b>53,42%</b>	<b>52,80%</b>
<b>b- Obligations et valeurs assimilées</b>							
OCA RAINBOW	5 542	554 200	29 340	583 540	Coût amorti	2,41%	2,38%
OCA RANDA	145 000	1 450 000	96 480	1 546 480	Coût amorti	6,31%	6,24%
OCA PEC MED	11 000	1 100 000	0	1 100 000	Coût amorti	4,79%	4,73%
<b>Sous-Total (2)</b>		<b>3 104 200</b>	<b>125 819</b>	<b>3 230 019</b>		<b>13,51%</b>	<b>13,35%</b>
<b>Total (1+2)</b>		<b>15 379 733</b>	<b>724 407</b>	<b>16 104 140</b>		<b>66,92%</b>	<b>66,15%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille titres", sont indiqués ci -après :

	Coût de revient au 31.12.2019	Mouvements de l'exercice 2020				Coût de revient au 31.12.2020
		Coût d'acquisition	Coût de cession/ rachat	Prix de cession	Plus ou (moins) valeurs réalisées	
Actions non cotées	9 607 013	2 300 000			0	11 907 013
Actions SICAV	450 523	16 948	-98 951	100 006	1 055	368 520
Obligations	2 004 200	1 100 000			0	3 104 200
<b>TOTAL</b>	<b>12 061 736</b>	<b>3 416 948</b>	<b>-98 951</b>	<b>100 006</b>	<b>1 055</b>	<b>15 379 733</b>

**AC2 : Note sur les placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2020** à 6.864.068 DT et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Au 31.12.2020</b>	<b>Au 31.12.2019</b>
<b>a- Placements monétaires</b>		
<b>Comptes à terme</b>		
Compte à terme	2 640 000	4 096 082
Intérêts courus sur compte à terme	149 605	85 600
<b>Certificats de dépôt</b>		
Placement en certificat de dépôt	3 500 000	6 000 000
Intérêts précomptés sur certificats de dépôt	-31 423	-38 660
Intérêts courus sur certificats de dépôt	26 755	18 004
<b>Bons de caisse</b>		
Placement en bons de caisse	550 000	0
Intérêts précomptés sur bons de caisse	-15 700	0
Intérêts courus sur bons de caisse	5 544	0
<b>Sous-Total</b>	<b>6 824 780</b>	<b>10 161 025</b>
<b>b- Disponibilités</b>		
Dépôts à vue	39 288	48 058
<b>Total</b>	<b>6 864 068</b>	<b>10 209 083</b>

**AC3 : Note sur les créances d'exploitation**

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2020** à 45.208 DT et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Au 31.12.2020</b>	<b>Au 31.12.2019</b>
Amen Invest	50	10
Charges constatées d'avance	45 157	45 718
<b>Total</b>	<b>45 208</b>	<b>45 728</b>

**PA1 : Opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2020** à 17.849 DT et s'analyse comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Au 31.12.2020</b>	<b>Au 31.12.2019</b>
Dépositaire à payer	17 849	17 850
<b>Total</b>	<b>17 849</b>	<b>17 850</b>

**PA2 : Autres créditeurs divers**

Cette rubrique s'élève au **31.12.2020** à 14.686 DT et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Au 31.12.2020</b>	<b>Au 31.12.2019</b>
Honoraires CAC à payer	9 500	9 300
CMF à payer	2 500	2 200
Impôts et taxes à payer	2 686	5 364
<b>Total</b>	<b>14 686</b>	<b>16 864</b>

**PR1 : Revenus du portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2020** à 71.282 DT et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Du 01.01.2020 au 31.12.2020</b>	<b>Du 01.01.2019 au 31.12.2019</b>
Dividendes sur actions	16 917	18 973
Intérêts sur OCA	54 365	71 454
<b>Total</b>	<b>71 282</b>	<b>90 427</b>

**PR2 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2020** à 549.615 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Du 01.01.2020 au 31.12.2020	Du 01.01.2019 au 31.12.2019
Intérêts sur compte à terme	412 510	296 738
Intérêts sur certificats de dépôt	131 561	308 245
Intérêts sur bons de caisse	5 544	0
<b>Total</b>	<b>549 615</b>	<b>604 984</b>

**CH1 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2020** à 580.195 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Du 01.01.2020 au 31.12.2020	Du 01.01.2019 au 31.12.2019
Rémunération du gestionnaire	562 345	550 729
Rémunération du dépositaire	17 850	29 751
<b>Total</b>	<b>580 195</b>	<b>580 480</b>

**CH2 : Autres charges**

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2020** à 12.853 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Du 01.01.2020 au 31.12.2020	Du 01.01.2019 au 31.12.2019
Rémunération du CAC	9 714	9 626
Redevance du CMF	2 736	2 401
Services bancaires & assimilés	230	222
Autres impôts et taxes	173	635
<b>Total</b>	<b>12 853</b>	<b>12 885</b>

**CP1 : Note sur le capital**

<b>Capital souscrit au 31.12.2019</b>	
Montant	23 250 000
Nombre des parts émises	23 250
Nombre de copropriétaires	4
<b>Souscriptions réalisées</b>	
Montant	0
Nombre des parts émises	0
Nombre de copropriétaires	0
<b>Rachats effectués</b>	
Montant	0
Nombre de parts rachetées	0
Nombre de copropriétaires sortants	0
<b>Capital souscrit au 31.12.2020</b>	
Montant	23 250 000
Nombre de parts	23 250
Nombre de copropriétaires	4

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
<b>Capital Début de période au 01.01.2020</b>	<b>23 267 256</b>	<b>23 267 256</b>
Souscriptions de la période	0	0
Rachats de la Période	0	0
<b>Autres Mouvements</b>	<b>594 094</b>	<b>-286 376</b>
Plus ou moins-values réalisées	1 055	1 055
Variation de plus ou moins-values latentes	593 039	593 039
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-908 319
Sommes distribuables de l'exercice		27 849
<b>Montant Fin de période au 31.12.2020</b>	<b>23 861 351</b>	<b>22 980 881</b>

**NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS**

**5-1 Engagements hors bilan**

Les engagements hors bilan au **31.12.2020** se détaillent ainsi :

<b>Désignation</b>	<b>31.12.2020</b>
<b>Engagements reçus : Caution solidaire reçue de la part de la FINANCIERE WIDED SICAF (Groupe HACHICHA)</b>	<b>7.900.195 DT</b>
Société RANDA	7.900.195 DT
<b>Engagements donnés :</b>	<b>0</b>
Accords de financement donnés	0

**5-2 Données par part et ratios pertinents**

Désignation par part	2020	2019	2018	2017	2016
Revenus des placements	26,705	29,910	13,402	12,495	9,975
Charges de gestion des placements	-24,955	-24,967	-22,592	-26,121	-16,189
<b>Revenu net des placements</b>	<b>1,751</b>	<b>4,943</b>	<b>-9,190</b>	<b>-13,627</b>	<b>-6,214</b>
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,553	-0,554	-0,837	-0,618	-0,486
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>1,198</b>	<b>4,389</b>	<b>-10,027</b>	<b>-14,245</b>	<b>-6,700</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>1,198</b>	<b>4,389</b>	<b>-10,027</b>	<b>-14,245</b>	<b>-6,700</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	25,507	0,136	-0,135	-0,066	0,303
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>26,705</b>	<b>4,525</b>	<b>-10,162</b>	<b>-14,311</b>	<b>-6,397</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>27,903</b>	<b>8,914</b>	<b>-20,189</b>	<b>-28,555</b>	<b>-13,096</b>
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>26,705</b>	<b>4,525</b>	<b>-10,162</b>	<b>-14,311</b>	<b>-6,397</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>26,705</b>	<b>4,525</b>	<b>-10,162</b>	<b>-14,311</b>	<b>-6,397</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>988,424</b>	<b>961,674</b>	<b>957,149</b>	<b>966,814</b>	<b>981,118</b>
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges / actif net moyen	-2,56%	-2,60%	-2,35%	-2,68%	-1,94%
Autres charges / actif net moyen	-0,06%	-0,06%	-0,09%	-0,06%	-0,06%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,12%	0,46%	-1,04%	-1,46%	-0,80%
<b>Actif net moyen</b>	<b>22 669 909</b>	<b>22 306 331</b>	<b>22 366 077</b>	<b>22 644 713</b>	<b>19 385 358</b>

### **5-3 Rémunération du gestionnaire**

La gestion du FCPRAMEN CAPITAL III est confiée à la société AMEN CAPITAL (A.C.). Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR. Des honoraires de gestion, lui sont accordés, d'un montant correspondant à :

- 1,75% HT du montant total des souscriptions de parts du Fonds non investies sur une base annuelle pour toute la durée du Fonds.
- 2,25% du montant total des souscriptions de parts du Fonds investies sur une base annuelle pour toute la durée du Fonds.

Pour le calcul des honoraires de gestion, lors de la cession de chaque participation, le montant des souscriptions sera réduit du prix d'acquisition de la participation cédée. Ces honoraires sont payables en tranches semestrielles d'avance. La première tranche est payable à la date du premier décaissement suivant la libération totale des fonds. Les tranches seront versées semestriellement d'avance.

De plus, il a été prévu d'affecter au gestionnaire une partie des résultats de distribution d'actifs, correspondant à 20% du reliquat après paiement des dépenses et engagements du fonds et versement des sommes revenant aux porteurs de parts.

**Au 31 décembre 2020**, la charge ainsi comptabilisée est de 562.345 DT.

### **5-4 Rémunération du dépositaire**

La fonction de dépositaire est confiée à l'AMEN BANK. Une rémunération est attribuée au dépositaire fixée à 0,1% HT du montant de l'actif net du fonds évalué au 31 décembre de chaque année avec un minimum fixé à 5 000 TND HT et un maximum de 15 000 TND HT par an applicable à compter de l'achèvement de la période de souscription. Cette commission sera prélevée à terme échu 15 jours après l'arrêt de la VL de l'exercice.

**Au 31 décembre 2020**, la charge ainsi comptabilisée est de 17.850 D.